



YCCC Yachting club des calanques de Cassis
BP 67
13714 CASSIS CEDEX
Siret 325 918 894 00016

Tél. : 06 60 51 21 76
Courriel : ycccpm1968@gmail.com
Site internet : yccc.fr

Port-Miou le 30 Janvier 2021

Chers sociétaires, Chers Amis,

Les mois se suivent et finissent par se ressembler ! je me répète mais malheureusement il en est ainsi !!!

C'était l'entrée en matière de mon dernier courrier et cela se confirme ! Nous avons pu faire une réunion du Conseil d'administration du club le 27 Janvier (*en petit comité et en extérieur*) et nous avons décidé de reporter à une date ultérieure notre assemblée générale qui devait se tenir le 6 Février.

Nous fixerons une nouvelle date en fonction de la situation sanitaire et des restrictions associées. L'ordre du jour pourra être modifié suite à l'évolution de la demande d'AOT par la mairie.

Durant cette session du C.A. nous avons validé la situation financière, sociale et les différentes activités du club.

Les sociétaires qui habituellement règlent la cotisation lors de l'AG ou plus tardivement..., sont invités à le faire par courrier au YCCC BP 67 13714 CASSIS.

Cuves à eaux noires ou WC chimiques : obligation d'installation au 31 Décembre 2020 pour les bateaux habitables.

Le club a demandé à la capitainerie si un délai compte tenu du confinement est envisageable :

Réponse de la capitainerie : il s'agit d'un arrêté préfectoral du 18 décembre 2018 et non d'une disposition de la DDTM.

Nous pouvons juste différer les contrôles à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

AOT 2021 et organisation de la calanque : A ce jour la mairie est en attente de validation de l'AOT. Les travaux de changement de l'ensemble des pontons dépendent de l'obtention de l'AOT et ensuite de l'obtention des crédits.

La reprise des travaux d'entretien des pontons actuels devrait se faire à partir de 15 Février.

Les Animations ne pourront reprendre qu'avec l'autorisation des pouvoirs publics (fin de restrictions sanitaires).

Petit conseil du président : Vérifier vos « mouillages avant » car si un nouveau confinement devait être appliqué, l'hiver et ses coups de vents et de mer ne sont pas terminés.

Les vignettes pour l'accès au parking privé en fond de calanque pourront être demandées à partir du 15 Février.

Je crois avoir fait le tour des points les plus importants, n'hésitez pas à nous faire remonter, par mail de préférence, les questions que vous souhaiteriez nous soumettre.

Amicalement
Christian Knoerr
Président YCCC

